



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013
18 heures 30

AS/AS

N° 001533

Coordination des
Services Techniques -
Dénomination du
chemin rural CR135 -
« CHEMIN DU JEAN-
LE-BLANC »

□

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

En date du 12 décembre 2012, M. MARTINOT-LAGARDE J., représentant les riverains d'un chemin desservant plusieurs habitations de la colline des Puits, a adressé un courrier à M. le Maire pour attribuer un nom à leur chemin.

La direction du service voirie actuellement en charge de la numérotation métrique des immeubles constate que cette voie n'est pas nommée.

Afin de compléter l'adresse et faciliter la recherche des différents propriétaires des lieux aux agents PTT, EDF, Service de Défense Incendie et de Secours, etc.,

M. le Maire propose au conseil municipal de dénommer : « Chemin du Jean-le-Blanc » le chemin rural N°135 qui dessert plusieurs propriétés et de mettre en place la signalisation adaptée au carrefour du dit chemin avec le chemin de Combe-Coutelle.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE la proposition de M. Le Maire,

DIT que le chemin rural N°135 tel qu'il est défini au plan cadastral ci-joint par un trait surligné orange, sera baptisé « Chemin du Jean-le-Blanc ».

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, poste, SDIS, etc...)

AUTORISE M. Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**